Dans notre pays, beaucoup de femmes et un certain nombre d'hommes qui ont obtenu la garde de leurs enfants, après s'être séparés de leur conjoint, sont tenus par la loi de déclarer comme un revenu la pension alimentaire que leur verse celui-ci. Ils doivent donc payer de l'impôt sur cet argent.

À mon avis, cette pension n'est pas un revenu, mais plutôt un remboursement des dépenses engagées pour l'éducation de l'enfant.

Elle poursuit ainsi:

Je crois que le montant de pension que je reçois est suffisant. Cependant, en examinant mes déclarations de revenus des deux dernières années, c'est-à-dire depuis que je suis seule, je constate avec horreur que je perds plus de 40 p. 100 de ce montant, parce que mon impôt sur le revenu a augmenté et que mon crédit d'impôt pour enfants a diminué.

Même si je n'ai jamais vraiment examiné le fait que cette pension est déductible du revenu de celui qui la paye, j'affirme qu'une des principales raisons de la pauvreté des familles monoparentales, c'est que le parent qui a la garde voit sa pension alimentaire assujettie à l'impôt. C'est l'une des causes de la faim et de la détresse qui affligent des milliers d'enfants, dans notre pays qui est relativement riche.

Dans le prochain budget, je demande aux ministres visés d'examiner cet élément de fiscalité oppressif qui constitue une forme sournoise de discrimination contre le parent qui a la garde des enfants après une séparation.

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU DON D'ORGANES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je voudrais souligner aux députés que la période du 18 au 24 avril marque la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes.

À cette occasion, les organismes professionnels et bénévoles invitent les familles à discuter du don d'organes et à prendre des décisions à ce sujet avant d'être frappées par une tragédie. Ils demandent aux professionnels de la santé d'examiner ce qu'ils pourraient faire pour participer au processus de don d'organes.

J'invite tous les Canadiens à envisager le don d'organes et, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à demander une carte de donneur ou à signer la partie de leur permis de conduire indiquant qu'ils consentent à faire don de leurs organes. Ces décisions devraient être examinées avec la famille et les amis afin qu'en cas de décès, les volontés du donneur soient respectées.

Nous pouvons tous donner, et encourager les autres à donner, le cadeau le plus important qui soit: la vie.

Article 31 du Règlement

J'adresse mes meilleurs voeux de succès à tous ceux et celles qui participent à la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes.

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa – Vanier): Monsieur le Président, on nous répète sans cesse que les organismes et ministères fédéraux ne respectent pas la Loi sur les langues officielles. Vingt-quatre ans après l'adoption de cette loi, les minorités doivent encore se battre pour faire respecter leurs droits dans les provinces et au sein du gouvernement fédéral.

Le Conseil canadien des relations du travail a récemment publié une décision importante en français seulement et n'a fourni une version anglaise que plusieurs jours plus tard aux travailleurs anglophones du Labrador touchés au premier chef par cette décision.

• (1405)

Une telle façon d'agir de la part d'un organisme fédéral est tout à fait inacceptable. Le gouvernement conservateur devrait s'affirmer et voir à ce que tous les organismes et ministères fédéraux respectent les droits des minorités relativement aux deux langues officielles en vertu desquels le gouvernement fédéral doit leur fournir des services dans la langue de leur choix.

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, les états financiers d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien International révèlent des pertes massives au cours des derniers exercices financiers mais rien n'indique que l'une ou l'autre de ces compagnies aériennes fait quoi que ce soit au niveau organisationnel pour redresser la situation à cet égard.

Le ministre sait que les services aériens offerts au Canada sont beaucoup trop importants à l'heure actuelle et que la concurrence actuelle sur le marché signifie que ni l'une ni l'autre de ces deux compagnies ne réalisera des profits grâce à leur monopole.

Si, de fait, on accorde à Canadien ou à Air Canada le monopole de l'espace aérien canadien, le ministre devra obligatoirement répartir les services afin que les transporteurs ne se détruisent pas entre eux par suite d'une concurrence stupide.

Des compagnies aériennes canadiennes viables sont essentielles à la prospérité à long terme du Canada.